

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 4 dans sa séance du 13 au 17 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1^{er} au 5 juillet 2019 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2015-16 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1172 ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1172 intitulée "Lille Neurosciences & Cognition" est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Monsieur Luc BUEE est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Le Président de l'Université de Lille

Jean-Christophe CAMART

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Le Directeur Général
CHU de Lille

Frédéric BOIRON